

Au Moyen Age, 9 personnes sur 10 étaient des paysans et vivaient dans des **seigneuries**

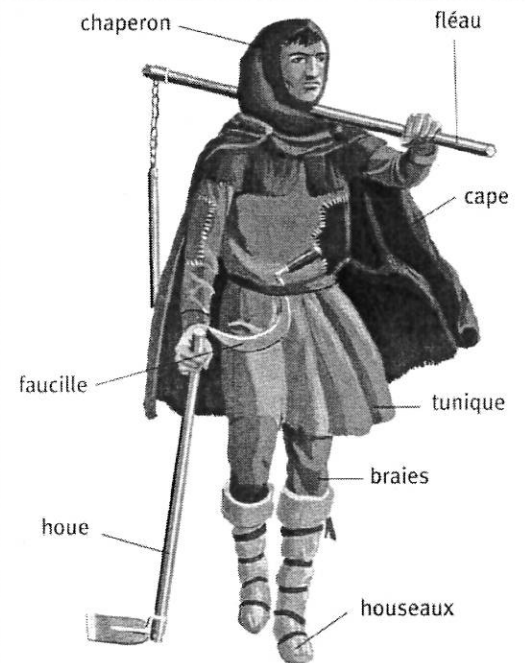
La seigneurie était divisée en 2 parties :

- la **réserve** exploitée directement pour le seigneur,

- les **tenures** cultivés par les paysans

Les paysans vivaient très pauvrement, travaillaient durement et menaient une existence difficile. L'espérance de vie était faible (moins de 30 ans). Deux types de paysans existaient :

- les **serfs** : ils appartenaient au seigneur (ils n'étaient pas libres et faisaient partie du domaine)
- les **vilains** : ils étaient libres, mais devaient s'acquitter de nombreuses redevances auprès du seigneur.



Tout au long de l'année, les paysans devaient au seigneur :

- des **impôts** : le cens, la taille et diverses taxes pour l'utilisation du four, du moulin, du pressoir... et une partie de ses récoltes et marchandises (farine, cochon, blé, bois...)
- des **corvées** faucher, semer, moissonner, nettoyer la réserve du seigneur

### Ce que les paysans doivent au seigneur.

A la Saint-Jean (en juin), ils doivent faucher les prés puis rassembler le foin et le porter au château. Après, ils doivent curer le canal.

En août, ils doivent faucher les blés et les rassembler.

Leurs terres sont champartables. Ils chargent le champart en leur charrette, ils le portent à la grange du seigneur et leur blé demeure au vent et à la pluie.

Après vient le mois de septembre où il convient de fixer le porçage. Si le vilain a huit porceaux, il en prendra les deux plus beaux et l'autre après sera au seigneur. Après ils pourront glaner dans les bois.

Et après vient la Saint-Denis où les vilains sont tout étonnés qu'il leur faille encore payer le cens.

Après, ils doivent la corvée, quand ils auront labouré la réserve, ils iront chercher le blé au grenier et devront le semer et herser.

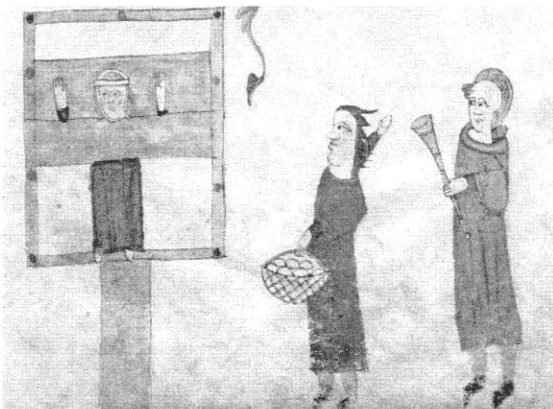
A Noël, ils doivent des poules, s'ils ne les rendent pas bonnes et fines, le prévôt prendra des gages.

Puis ils vont au moulin banal et le meunier prélèvera sa farine.

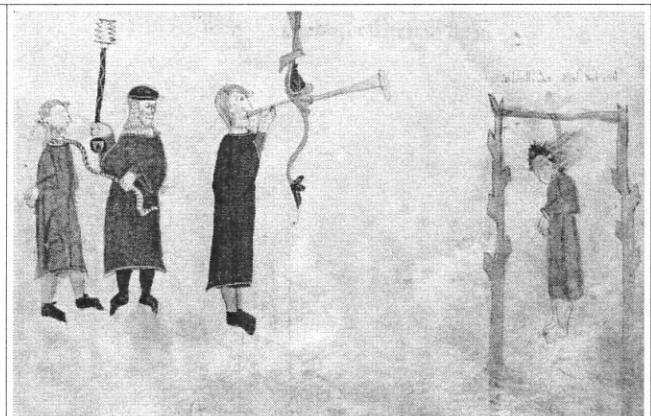
D'après La complainte des vilains de Verson, XIIIe.

En échange, le seigneur protège les paysans de sa seigneurie : en cas d'attaque, les paysans venaient se réfugier dans l'enceinte du château.

Le seigneur rend la justice sur ses terres. Selon la gravité de la faute commise par un paysan, il pouvait être attaché au **pilori** ou condamné à mort.



Le **pilori**



un **gibet**